

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 septembre 2016**

Le Conseil municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le jeudi 29 septembre 2016, à 20 heures 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Maire.

Etaient présents : P. MERCIER, G. LAINÉ (arrivée à 22h04), P. HOUTIN, D. BOIVIN, E.SONNET, J. BOUTIER, B. VERDON, E. CLEMENCEAU, G. MIGNOT, P. C. MARTINEAU., BOURBON, A. GATINEAU, V. LECLERC, P. DELATOUR, S. POIRIER, C. LE RESTE, S. LEFEVRE, N. GUERIN, M. LETOURNEUR

Etaient absents : V. LEDROIT, E.DUON, F.FRESNAIS, J-P DENEUX

1. Madame Edith CLEMENCEAU a été nommé secrétaire de séance (sauf délibération Dossier éolien : convention de constitution de servitudes pour laquelle Patrice HOUTIN est nommé secrétaire de séance, Madame CLEMENCEAU étant partie prenante du dossier)

Le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- DBM N° 6 (opération 89 groupe scolaire)
- Défi FAEP (famille à énergie positive), bilan saison 2015/2016 et projet 2016/2017

Retrait de l'ordre du jour :

- Convention entre la commune d'Azé et ES AZE Football

GESTION DU PERSONNEL

1. Augmentation du temps de travail d'un agent en contrat d'avenir

Présents : 16, Votants : 16, Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat aidé a été conclu le 4 novembre 2014 pour une durée déterminée de 12 mois et sur un temps non complet (24h/hebdomadaires annualisées) avec Laetitia BEN MOHAMED dans le cadre de son recrutement en qualité d'agent polyvalent au sein des services techniques. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 août 2015, l'a autorisé à renouveler ce contrat pour une durée de 2 ans du 05/11/2015 au 05/11/2017 inclus.

Dans le cadre de ce contrat, la collectivité a obligation de proposer une formation à l'agent. Mme BEN MOHAMED a déjà suivi une formation BAFA la 1^{ère} année de son contrat, et va intégrer une formation BPJEPS « loisirs tous publics » à Laval avec l'Union Régionale de Francas Pays de Loire du 03 octobre 2016 au 29 septembre 2017. Le coût de la formation est à la charge totale de la collectivité et les stages pratiques seront réalisés en interne.

Aussi, pour permettre à l'agent de suivre cette formation, il est proposé la signature d'un avenant permettant de modifier la durée de temps de travail qui passerait de 24 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE l'augmentation du temps de travail du contrat d'avenir de Madame Laetitia BEN MOHAMED (passage à 35,00 heures hebdomadaires),
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire – Suppression et création de poste

Présents : 16, Votants : 16, Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe permanent à temps non complet afin de pallier à l'augmentation des besoins du service administratif (gestion des élections, du service communication, soutien ponctuel en comptabilité...).

Il est précisé que l'agent effectue déjà 24 heures/semaine alors que son contrat est de 17.50 heures/semaine et que ces heures sont rémunérées en heures complémentaires.

Après avis du Comité Technique, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE la suppression, à compter du 01/10/2016, d'un emploi permanent à temps non complet (17,50 heures hebdomadaires) d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe,
DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24,00 heures hebdomadaires) d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe,
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Création d'un poste d'attaché territorial

Présents : 18, Votants : 18, Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MARCEREUIL Fabrice prend ses fonctions à la mairie d'Azé au 1er octobre 2016.

Le poste de Madame Carole VIOT ne peut pas être supprimé car elle est en disponibilité jusqu'au 06 octobre. Elle sera réintégrée dans les effectifs de la collectivité le 06 octobre et ressortie le même jour afin de pouvoir être mutée au Centre de gestion 77. Son poste d'attaché sera supprimé lors du prochain Conseil Municipal et celui de rédacteur, concernant Monsieur MARCEREUIL Fabrice, sera lui supprimé après la titularisation de Monsieur MARCEREUIL Fabrice au grade d'attaché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer à compter du 1^{er} octobre 2016 un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps complet, afin de pouvoir nommer Monsieur MARCEREUIL Fabrice sur ce poste suite à son recrutement. Ledit poste sera rémunéré conformément à la nomenclature statutaire en vigueur,
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES

1. Création d'une adresse postale sur la commune.

Présents : 18, Votants : 18, Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que la vente du lot E de la Zone Artisanale de la Monnaie (tranche 2) » à été autorisée au profit de la SCI RAGA.

Afin de créer une adresse postale pour ce lot mais aussi de confirmer les adresses déjà validées par délibération du 15 Décembre 2005 notamment :

- le n°4 impasse de la Roberderie pour la parcelle cadastrée section A n°1715 (Entreprise METOLIC)

- le n°10 rue de la Roberderie pour la parcelle cadastrée section A n°1714 (STAO)
- le n°3 impasse de la Roberderie pour la parcelle cadastrée section A n°1888 (SCI RAGA)

Il est précisé que le lot A (parcelle identifiée au n°12 rue de la Roberderie) a été acquis par la SCI DELORME mais qu'en l'absence de dépôt de permis de construire, il n'est pas encore possible de définir l'emplacement de l'entrée et de la boîte postale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de donner la numérotation des immeubles de l'impasse de la Roberderie suivant le plan joint à la présente délibération,

DIT que la numérotation du lot A acquis par la SCI DELORME se fera en fonction de l'emplacement de l'entrée et de la boîte postale,

DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de numérotations seront à la charge de la mairie, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Voir annexe N°1.

2. Convention entre la commune d'Azé et la Fondation 30 millions d'amis

Présents : 18, Votants : 18, Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

A la demande de l'association communautaire Chat-O-Cats, fondée le 05 juin 2014 et Monsieur le Maire précise qu'il a été sollicité pour passer convention avec la Fondation 30 Millions d'amis pour encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser la population des chats errants par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

La totalité des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants sera pris en charge par la fondation et c'est l'association Chat-O Cats (association dont la mission est de limiter la prolifération des chats errants sur le territoire du pays de Château-Gontier) qui se chargera, par délégation de la commune, des campagnes de stérilisations des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de donner son accord quant à la proposition de convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'amis dans le but de mise en place d'une action visant à maîtriser la population des chats errants,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

3. Convention entre la commune d'Azé et ES AZE Football

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

AFFAIRES SCOLAIRES ET
PERISCOLAIRES

1. Information sur la rentrée scolaire 2016/2017

Madame GUERIN, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires fait le point sur la rentrée scolaire aux écoles maternelles et élémentaires :

Point sur les travaux dans l'école maternelle : les travaux entamés en février 2016 ont été terminés cet été (menuiseries, VMC, isolation des plafonds, rénovation de 2 classes, passage de câbles...). Suite à l'installation des travaux de VMC, des tests sonores ont été réalisés. Ceux-ci se sont avérés concluants. Un réglage reste à effectuer sur le verrouillage des placards.

Point sur les changements dans les équipes pédagogiques : changements dans les équipes pédagogiques : départ d'une institutrice, remplacée par Mme LAIZÉ à l'école maternelle.

L'ambiance générale est bonne. Deux nouvelles institutrices à mi-temps chacune remplacent un instituteur parti dans un lycée à Château-Gontier. Mme POTET, nouvelle directrice à l'école élémentaire remplace Mr THEBAULT, parti à la retraite.

Point sur les effectifs des deux écoles et sur les perspectives : Petite Section 1 et Petite section 2 : 18 élèves, Petite section 2 et Moyenne section : 24 élèves, Moyenne section et grande Section : 23 élèves. Il existe une petite inquiétude pour l'année 2013 car le nombre de naissances est moins important, mais cette baisse ne devrait pas avoir de conséquences.

Cp : 23 élèves, 2 classes de ce 1 ce2 à 25 élèves, ce2 cm1 : 25 élèves, cm 1 : 25 élèves, cm1 cm2 : 25 élèves et cm2 : 26 élèves (moyenne d'environ 24 élèves par classe).

Sécurité des écoles : des exercices intrusion ont été réalisés. Il a été demandé si des travaux de sécurisation seraient réalisés (murs, enceintes...). La commune n'a pas d'obligation car des empêchements existent déjà (barrières...).

AFFAIRES FINANCIERES

1. Admission en non valeurs

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Céline LE RESTE se retire de la salle du Conseil Municipal, ne prend pas part au débat ni à la délibération car partie prenante du dossier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non valeurs une créance de taxe d'urbanisme devenue irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter l'admission en non-valeur de la créance proposée par le comptable public pour un montant de 384.00 €.

2. Local de la Poste : définition du montant du loyer et autorisation de signature de bail

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 Juin 2010, le Conseil Municipal a validé le bail de location du local commercial bureau de Poste situé au Centre Commercial Saint Aventin avec l'entité « Locaposte », filiale à 100 % de la Poste, à compter du 1^{er} Octobre 2010.

Ce local d'une superficie de 71,72m² est composé comme suit :

- Salle public : 36m² environ
- Salle annexe : 17m²
- Bureau : 11m²
- Ex salle du coffre : 2m²
- Ex salle DAB et circulation: 3 m²
- Sanitaire : 2m²

La Poste n'ayant pas souhaité reconduire le bail commercial, lequel expire à la date du 30 septembre 2016, il est proposé de fixer un nouveau montant de loyer et d'autoriser le principe de sa location sous forme de bail commercial.

A ce jour, des personnes se sont positionnées pour la reprise du local mais rien n'a été finalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE, au vu des tarifs pratiqués sur l'agglomération, de fixer le tarif de location de ce même local à 6€00 HT/m² soit un loyer mensuel de **430.32€ HT** pour une superficie de 71,72m², étant entendu que la révision du loyer se fera de façon triennale, selon l'Indice National du Coût de la construction publié par l'INSEE

AUTORISE le principe de sa location sous forme de bail commercial,

DECIDE que tout locataire aura l'obligation de souscrire un contrat d'assurances pour sa responsabilité civile,

PRECISE que le montant annuel des Taxes Foncières sera à la charge exclusive du locataire,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un bail réglant les conditions de cette location avec tout nouveau locataire et tout autre document y afférent.

3. Présentation du calendrier de préparation du budget pour l'année 2017

Monsieur MERCIER présente le calendrier prévisionnel qui devra être suivi et respecté par les élus pour la préparation budgétaire de l'année 2017 :

ENREGISTREMENT DES BESOINS DES SERVICES	Jusqu'au 10 novembre 2016
PREVISION CHIFFRES D'INVESTISSEMENT	Avant le vendredi 18 novembre
POINT EN REUNION D'ADJOINTS	Lundi 21 novembre 2016
COMMISSIONS DIVERSES	
<i>Tarifs périscolaires</i> (CM décembre)	
<i>Crédits scolaires</i> (CM octobre)	
<i>Tarifs locations salles et matériels</i>	Avant le vendredi 9 décembre
<i>Tarifs droits de place et taxis</i> (CM décembre)	
<i>Subventions communales</i>	
<i>Derniers chiffrages travaux</i>	
PREVISIONS CHIFFRES DE FONCTIONNEMENT	Semaines 49 et 50 (du 5 au 16 déc.)
Contrôle interne avec prévisions CA 2016 et RAR	Semaines 1 et 2
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	CM du jeudi 12 janvier 2017
Contrôle commission d'élus	Semaine 3
JP Deneux - D Boivin – C Martineau	(du 16 au 20 janvier 2017)
P Delatour - B Verdon	
ARBITRAGES	Lundi 30 janvier 2017
<i>En réunion Maire et Adjointes</i>	
COMMISSION PLENIERE DES FINANCES	Jeudi 09 février 2017
VOTE DU BUDGET	Jeudi 02 mars 2017

TRAVAUX AMENAGEMENT
DUTERRITOIRE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

2. Dossier éolien : convention de constitution de servitudes

A.GATINEAU et E.CLEMENCEAU se retirent de la salle du Conseil Municipal, ne prennent pas part au débat ni à la délibération car parties prenantes du dossier

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4

Monsieur MERCIER fait part au Conseil Municipal que la société FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST filiale de la société FUTURES ENERGIES spécialisée dans le développement et l'exploitation de l'énergie éolienne, développeur du parc éolien implanté sur la commune d'Azé, souhaite bénéficier d'un droit de servitudes pour le passage de câbles, pour le passage des véhicules de maintenance sur les chemins communaux en tous temps et heures, pour ses salariés et ayant causes, avec tous véhicules, pour le survol des pales des éoliennes sur les chemins communaux.

Les chemins concernés sont les suivants :

- Voie communale n°101 de Saint Aignan
- Voie communale n°2 de Fromentières à Coudray
- Voie rurale n°19 dit de Montiron
- Voie rurale entre Azé et Gennes sur Glaize – près de la voie n°101

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DONNE SON ACCORD en vue de la signature de la convention de servitude entre la commune et la société **FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST**, ainsi que ses ayants-cause et ayants-droits, pour les éventuelles créations de servitudes (utilisation des chemins désignés ci-dessus, passage de câble, survol), moyennant le versement à la commune par la société d'une indemnité globale et annuelle de 2760 euros (deux mille sept cent soixante euros) payée par annuité et d'avance à chaque date anniversaire de la prise d'effet de la servitude, pendant toute la durée de construction et d'exploitation du parc éolien.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

3. SGEAU - Présentation de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2015

Monsieur le Maire présente le rapport cité en objet. Voir annexe N°2.

Commentaires : la consommation moyenne d'eau pour un ménage moyen sur la collectivité composé de 2 parents, 2 enfants est en baisse. Concernant la STEP, une étude est en cours sur la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques avec autoconsommation.

En application de la Loi NOTRe et du transfert des compétences eau et assainissement à l'EPCI, le SGEAU sera dissous au 01/01/2018 mais conservera la compétence Urbanisme pour le portage du PLUI de l'agglomération.

1. Décision budgétaire modificative n°6

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Les crédits inscrits à l'opération 89 (groupe scolaire) étant insuffisants pour couvrir l'intégralité des travaux réalisés, le Conseil municipal valide la décision budgétaire modificative suivante :

Proposition DBM n°6	
<u>Dépenses investissement</u>	
Article 2313 - opération non affectée	-2 000,00 €
Article 2313 - Opération 89	1 000,00 €
Article 2188 - Opération 89	1 000,00 €

2. Défi FAEP (famille à énergie positive), bilan saison 2015/2016 et projet 2016/2017

Monsieur Bruno VERDON, conseiller délégué à l'agenda 21 fait état du bilan de l'action FAEP menée sur la commune durant l'hiver 2015/2016.

Pour relancer la dynamique et commencer dès à présent à mettre en place le plan d'actions, la commune propose à tous les foyers Azéens de participer au défi « Famille à Energie Positive » du 1er Décembre 2016 au 30 Avril 2017.

Commentaires :

La finalité est de partir sur les relevés n-1 et sur l'année N (janvier à avril), pour un but de réaliser une économie d'au moins 8%. L'idéal était de composer plusieurs équipes sur la commune. Au niveau de l'eau, les équipes participatives de la commune ont réalisé 18% d'économies. Les inscriptions pour la prochaine session se font avant le 1^{er} Novembre 2016.

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux Rue Saint-aventin : les travaux sur voirie sont en cours avec alternance de circulation semaine 39. La route sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place pendant 3 jours la semaine 40, retour d'une circulation par alternance semaine 41.

Repas du CCAS : il aura lieu le dimanche 02 octobre avec 200 convives et 21 serveurs.

Couverture terrains tennis : les travaux avancent. Il restera à acheter du matériel pour les salles intérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.